

PARENTE OU ASSOCIATION ?

Les pratiques de dévotion dans les paroisses piémontaises sous l'Ancien Régime

De nos jours, faire appel à des recherches visant à reconstituer les relations entre religion et politique peut paraître en même temps paradoxal et ambigu. Il peut renvoyer à une histoire diplomatique qui privilégie les relations au sommet de la hiérarchie sociale et politique et qui conçoit en termes téléologiques la lutte entre le pouvoir absolutiste et l'Eglise.

D'autre part, le binôme religion-politique semble s'opposer à un modèle qui, depuis les années 1930-40, a associé les phénomènes religieux aux structures culturelles et aux sensibilités collectives plutôt qu'à la dimension du pouvoir. La nouvelle histoire sociale des phénomènes culturels et des sensibilités a poursuivi l'esquisse des représentations collectives plutôt que la reconstitution des mécanismes sociaux par lesquels ces mêmes représentations se produisent et se développent dans des contextes concrets et spécifiques.

L'étude des campagnes catholiques sous l'Ancien Régime a beaucoup souffert, en particulier, de ce modèle ; les configurations de pouvoir qui étaient le théâtre des pratiques et des sensibilités religieuses ont été trop souvent négligées dans la recherche. Le but de mon exposé est, au contraire, de suggérer l'existence de cette relation en tant qu'objet de l'analyse historique. J'essaierai donc de montrer — bien que dans une forme tout à fait schématique — que sous l'Ancien Régime la vie religieuse dans les campagnes était étroitement liée aux configurations des pouvoirs locaux et que ces deux ordres de phénomènes constituaient ensemble une dimension spécifique de la vie sociale.

Les sources ecclésiastiques du Piémont méridional, à partir desquelles naissent ces considérations, permettent en effet de dégager différents modèles d'organisation de la vie religieuse, qui se moulent dans les différentes configurations des pouvoirs locaux. C'est une perspective comparative qui m'a permis d'identifier les facteurs qui préparent le terrain aux mutations les plus impor-

tantes de la vie religieuse au XVIII^e siècle¹. J'ai procédé au dépouillement systématique des visites pastorales dans trois diocèses piémontais — Alba, Asti et Mondovì — dans les deux siècles qui suivent le Concile de Trente et surtout à l'analyse des questionnaires que les curés remplirent sur l'ordre de l'évêque pour la préparation des visites pastorales de 1657, 1698 et 1742. De cette manière, trois types d'organisation des cérémonies et des dévotions locales se sont dégagés : ils correspondent à des régions différentes qui, bien que très proches dans l'espace du Piémont méridional, sont caractérisées par des vocations spécifiques économiques et écologiques². Mais, ce qui me paraît très important, ces trois régions correspondent avant tout à des différentes configurations des pouvoirs locaux.

Le premier modèle d'organisation de la vie religieuse se dessine dans des régions qui, jusqu'à la deuxième moitié du XVIII^e siècle, étaient caractérisées par l'enchevêtrement et la superposition de différents juridictions, en particulier fiefs de l'Eglise et fiefs de l'Empire. Ces derniers étaient surtout répandus dans les collines et petites montagnes des *Langhe* (diocèse d'Alba) qui relie la plaine piémontaise et la Lombardie à la côte ligure. Il s'agit de sociétés rurales déchirées par de violents conflits de lignages engendrés par la lutte pour le contrôle des ressources locales (vin et châtaignes) et des activités commerciales, surtout par la contrebande du sel vers les plaines du Piémont

1. Cette recherche est née de l'analyse des visites pastorales dans les diocèses d'Alba, d'Asti et de Mondovì entre 1570 et 1768. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle le dépouillement des visites a touché toutes les paroisses — 108 en diocèse d'Alba, 87 dans celui d'Asti, 41 dans celui de Mondovì. Dès la deuxième moitié du XVII^e siècle, la masse de la documentation comme la nécessité d'adjoindre les sources administratives, notariées et criminelles à la documentation ecclésiastique, a imposé de limiter l'analyse à un échantillon plus restreint : 32 paroisses du diocèse d'Alba, 23 de celui d'Asti, 16 de Mondovì. Pour ces paroisses une méthode d'analyse « topographique » et de longue durée a été adoptée. C'est-à-dire que j'ai reconstitué l'état de chaque lieu de culte et de chaque autel à l'intérieur des églises et des oratoires pendant les deux siècles suivant le Concile de Trente. Il s'agit d'un ensemble remarquable de lieux sacrés — à la fin de la période analysée ils s'élèvent à environ 450 autels paroissiaux, 120 confréries, 70 institutions de charité, en plus des Congrégations créées dans chaque village en 1721, et environ 500 chapelles rurales. Dans chaque lieu de culte l'évolution du point de vue de la construction, de l'appareil liturgique et décoratif, aussi bien que du point de vue des dévotions qui le caractérisaient, a été tracée. La comparaison entre les trois diocèses a été établie par les visites les plus détaillées — 1585, 1657, 1698 et 1753-60 — parmi celles menées entre 1570 et 1768 (15 à Alba, 19 à Asti, 16 à Mondovì). Il n'est pas possible de présenter ici l'aspect quantitatif de la recherche — celui-ci été discuté à différentes phases d'élaboration du travail dans le « Seminario di Working Papers » de l'Institut d'Histoire de l'Université de Turin, et dans le séminaire du Shelby Cullom Davis Center de l'Université de Princeton. Nous renvoyons, sur tout cela, à notre ouvrage à paraître, sur les transformations de la vie religieuse dans les campagnes piémontaises sous l'Ancien Régime.

2. J'ai essayé de comparer les régions d'Asti et d'Alba dans « Tra comunità e stato : i rituali della giustizia in Piemonte tra 600 e 700 », dans *Le modèle familial européen. Normes, déviances, contrôle du pouvoir*, dir. F. RIZZI et G. DELILLE, Rome 1986, p. 221-235. Pour une analyse plus détaillée de l'écologie des fiefs de l'Empire, cf. A. TORRE, « Elites locali e potere centrale tra Sei e Settecento : problemi di metodo e ipotesi di lavoro sui feudi

et de la Lombardie³. Il s'agit aussi, souvent, de villages très mal définis du point de vue administratif, puisqu'ils sont divisés par une pluralité de juridictions et de droits (différents lignages féodaux et institutions monastiques).

Cette structure très complexe de la juridiction et de la vie économique affecte directement l'organisation de la paroisse, comme on peut aisément le constater à travers quelques exemples spécifiques. Prenons le cas de Novello (diocèse d'Alba), un village de mille cinq cent âmes, disséminées parmi plusieurs hameaux appartenant aux différents lignages des feudataires locaux — les Del Carretto, les Asinari de Clavesana, les Faletti de Rodello — en compétition pour le contrôle de la justice locale. Le quartier central, où est placé le château des Del Carretto, est marqué par l'édifice paroissial. On pourrait rattacher à ce lien physique avec les seigneurs, la capacité limitée qu'a la paroisse à se présenter comme le symbole de l'unité et de la solidarité villageoise. Mais ce n'est pas suffisant : à la fin du XVII^e siècle, l'édifice paroissial est composé de huit autels, en plus du maître-autel, et on peut aisément constater que la vie religieuse et la pratique des dévotions sont marquées par une pluralité de voix : des familles de notables possèdent cinq des huit autels latéraux, tandis que les autres appartiennent à autant de confréries-luminaires qui y font célébrer beaucoup de messes — la confrérie des Ames du Purgatoire, par exemple, en la charge de quatre messes hebdomadaires depuis le milieu du siècle. En d'autres termes, c'est seulement le maître-autel qui peut être considéré comme le siège de la paroisse : le curé est, en fait, exclu de la vie liturgique et des dévotions attachées aux autels latéraux, puisqu'il ne célèbre que les messes du maître-autel (dimanches et fêtes d'obligation).

Mais le curé est tenu à l'écart également des dévotions et des activités liturgiques qui se déroulent dans les quinze chapelles rurales — c'est-à-dire les chapelles de hameaux. Deux d'entre elles appartiennent au séminaire diocésain, et les bénéfices qui y sont attachés sont au centre de violents conflits locaux pour le contrôle de leurs considérables propriétés foncières. Les autres chapelles sont possédées et gérées par les habitants des hameaux respectifs. Les évêques appellent « voisins » ces groupes de fidèles, mais l'analyse des patronymes à travers les registres paroissiaux et la reconstitution des familles du village suggèrent que, dans la presque totalité des cas, il s'agit de groupes de parents. Les voisins-parents de Novello payent un chapelain,

imperiali delle Langhe », dans *Bollettino della Società per gli Studi Storici, Archeologici ed Artistici della Provincia di Cuneo*, 89, 1983, p. 41-63. La région de Mondovì a été étudiée par S. LOMBARDINI : « Le premesse ecologiche di una rivolta contadina », *ibidem*, p. 107-191 ; « Appunti per un'ecologia politica dell'area monregalese nell'età moderna », dans *Valli monregalesi : arte, società, devozioni*, dir. G. Galante GARRONE, S. LOMBARDINI, A. TORRE, Vicoforte, 1985, p. 189-212 ; « La costruzione dell'ordine. Governatori e governati a Mondovì (1682-1687) », dans *La guerra del Sale (1680-1699). Rivolte e frontiere del Piemonte barocco*, dir. G. LOMBARDI, Milano, 1986, p. 179-228.

3. Pour l'analyse des conflits dans les fiefs de l'Empire cf. A. TORRE, « Faide, fazioni, partiti, ovvero la ridefinizione della politica nei feudi imperiali delle Langhe tra Sei e Settecento », dans *Conflitti locali e idiomi politici*, dir. S. LOMBARDINI, O. RAGGIO et A. TORRE, numéro spécial de *Quaderni storici*, 63, 1986, p. 775-810.

qui célèbre la messe le dimanche et les autres fêtes d'obligation. Nous pouvons imaginer que les habitants des hameaux ne vont pas à la messe que célèbre le curé dans l'église paroissiale, puisque les évêques d'Alba ordonnent maintes fois, qu'au moins une personne par famille, aille à la messe du curé au maître-autel. Deux chapelles, enfin, doivent retenir notre attention, puisqu'elles sont appelées dans les visites et dans les questionnaires « oratoires domestiques », c'est-à-dire qu'elles font partie intégrante d'une maison rurale, et peuvent être affectées à la seule dévotion du milieu familial (lequel a obtenu ce privilège du Saint Siège). En réalité, les oratoires domestiques de Novello sont des oratoires publics, puisque les curés et les évêques indiquent clairement qu'ils donnent sur la rue, comme toutes les églises du village. D'autres sources, surtout criminelles, nous disent que les familles de notables, à qui appartiennent ces oratoires, les utilisent comme greniers à sel. La contrebande du sel se sert donc du privilège de juridiction ecclésiastique dont jouit le lieu sacré, et son propriétaire avec lui, pour échapper à la prise des gabelous savoyards, qui surveillent constamment les fiefs appartenant au duc de Savoie ou à ses alliés.

Le cas de Novello n'est pas exceptionnel ; on peut constater que, dans les fiefs de l'Empire, la paroisse — en tant qu'édifice et en tant qu'institution — est extrêmement fragile. Elle porte les traces évidentes de la présence des lignages et des groupes de parents, qui peuvent utiliser l'espace sacré comme des niches soustraites à la juridiction laïque. Mais cette « religion des lignages » n'est pas la seule trace de l'articulation étroite qui lie, dans les fiefs de l'Empire, la dévotion à la configuration locale des pouvoirs : on pourrait même dire que tout le panorama des institutions locales reflète et renforce ce lien. Par exemple, dans cette région, les Royaumes et les Abbayes de la Jeunesse s'expriment dans un langage de solidarité qui s'oppose à la force des lignages ; il s'agit de la solidarité en face des seigneurs, qu'on peut constater de la seconde moitié du XV^e siècle au milieu du XIX^e. En effet, ces abbayes représentent la justice de la communauté villageoise par opposition à la justice seigneuriale : l'Abbé de la Jeunesse a juridiction sur les crimes de sang et, au XVIII^e siècle, il joue un rôle décisif dans les pacifications qui interviennent entre les différents lignages en dehors de la justice seigneuriale.

Le monde des associations peut être également mieux compris à travers les conflits qui opposent les différents groupes de parents et les différents pouvoirs. Tout comme les Abbayes de la Jeunesse, les associations adoptent le langage de la solidarité ; les Pénitents, par exemple, dont les oratoires hébergent, au cours du XVII^e siècle, les conseils municipaux. Dans les fiefs de l'Empire, les Pénitents sont les représentants et les défenseurs de la solidarité de la communauté face aux ennemis extérieurs : les agents du duc de Savoie qui, pendant toute l'époque moderne, essaient de s'emparer des fiefs ou, à la limite, les menaces du climat. On peut donc voir les Pénitents entrer en action pendant les révoltes paysannes ou à l'occasion des négociations avec les émissaires du duc de Savoie. On peut assister aussi à leurs processions dans les champs ou dans les vignobles au printemps et en automne. Ils sont les gardiens d'une religion pénitentielle et « civique », et ce n'est pas par hasard qu'ils se taisent dans les phases les plus aiguës des conflits entre les différents lignages.

Il en va de même en ce qui concerne les confréries lumineuses. En principe, elles constituent des dispositifs anti-vengeance, puisqu'elles réunissent invariablement les membres des différents lignages. Mais les solidarités qu'elles proposent sont trop faibles face aux mécanismes de la vengeance et, pendant les phases les plus aiguës des conflits, elles se taisent ; elles ne font célébrer aucune messe et n'organisent aucune procession. Mais, elles reprennent leurs dévotions à chaque retour de la paix.

La vie religieuse dans les fiefs de l'Empire se déroule d'une façon irrégulière ; face au continuo représenté par la religion des lignages, les associations manifestent un attachement à la réconciliation et à la solidarité qui limite par là même leur possibilité d'action. Elles représentent la paix fragile et ne peuvent pas avoir une prise durable sur les fidèles. Il n'est pas étonnant que, lorsque les fiefs seront incorporés dans l'état savoyard — un long processus qui caractérise tout le XVIII^e siècle — la vie religieuse se développe désormais en dehors des paroisses : les feudataires de l'Empire promouvront la création et l'essor des sanctuaires locaux.

Cette utilisation politique du domaine religieux, tant des institutions ecclésiastiques que des associations pieuses, est caractéristique des régions qui gardent une relation ambiguë avec le pouvoir de l'Etat. Si on observe la province de Mondovì, où de remarquables privilèges politiques et fiscaux demeurent intacts jusqu'à la fin du XVII^e siècle, on peut constater des pratiques de manipulation de la vie religieuse, tout à fait analogues, bien qu'elles soient influencées par une configuration différente des pouvoirs locaux⁴. Pour nous borner à deux exemples, la justice des ducs de Savoie ne parvient pas, pendant tout le XVII^e siècle, à affirmer sa propre compétence sur les conflits dans les villages et dans la ville, au détriment du juge de la municipalité. De plus, la taille que la province paie aux ducs de Savoie — elle est exempte de la gabelle — est répartie entre les villages et la ville, et à l'intérieur même des villages, par le Conseil de la ville, sans que le pouvoir turinois puisse en connaître. La province se soustrait enfin au processus de cadastration de la propriété foncière (*perequazione*) qui marque ailleurs les vingt premières années du règne de Victor-Amédée II.

La conquête de l'exemption fiscale, face au pouvoir turinois, est au cœur des stratégies économiques et sociales des notables locaux, qui utilisent la présence de l'Eglise pour parvenir à l'exemption, grâce aux bénéfices ecclésiastiques⁵. Les lieux sacrés de la province fourmillent de bénéfices et de chapelles (les deux termes sont équivalents), qu'il s'agisse d'édifices paroissiaux ou d'oratoires des hameaux. Les bénéfices représentent ici un vrai réservoir de

4. Cf. Les travaux de S. LOMBARDINI cités à la n. 2.

5. Sur l'aspect institutionnel du droit sur les bénéfices ecclésiastiques cf. G. GRECO, « I giuspatronati laicali nell'età moderna », dans *La chiesa e il potere politico*, dir. G. CHITTOLINI et G. MICCOLI, Torino, 1986, p. 534-549. Une analyse préliminaire de la vie religieuse locale dans la région de Mondovì a été faite dans A. TORRE, « Le visite pastorali. Altari, famiglie, devozioni », dans *Valli monregalesi cit.*, p. 148-188.

propriété foncière que, d'un point de vue formel, les lignages des notables ont légué à l'Eglise. Mais ils les contrôlent à travers les prêtres de la famille, qui se transmettent le bénéfice d'oncle à neveu. La chronologie du phénomène confirme d'ailleurs la signification anti-fiscale que la diffusion des bénéfices prend dans la région de Mondovì : les lignages des notables fondent 70 chapelles dans 16 paroisses entre 1640 et 1670, c'est-à-dire peu avant le déclenchement d'une révolte anti-fiscale dans toute la province — connue sous le nom de « Guerres du sel » — qui déchirera villes et villages pendant les vingt dernières années du XVII^e siècle. Il s'agit d'une révolte qui, jusqu'ici, a été étudiée comme un phénomène de résistance de la périphérie à la politique centralisatrice des ducs de Savoie, mais qui pourrait aussi être analysée en tant que processus d'aggravation des conflits à l'intérieur de la province ; c'est notamment une lutte contre l'érosion de l'assiette de l'impôt que les notables locaux ont poursuivie pendant tout le XVII^e siècle.

Il n'est pas donc étonnant que, dans ces villages, les Pénitents ne jouent qu'un rôle très faible dans la vie politique et religieuse locale, puisqu'ils n'ont pas l'appui des lignages les plus influents. De même, les confréries-lumineuses, autres symboles de la solidarité villageoise, sont faibles et presque absentes ; tout au long du XVII^e siècle, leur nombre ne dépasse pas deux associations par paroisse, alors qu'on en trouve cinq ou six dans les autres régions du duché de Savoie.

Au siècle suivant, le renouveau religieux s'oppose à la suprématie des lignages. Comme l'on sait, le système politique provincial est détruit par la répression des révoltes en 1699. Par contre, le système bénéficial demeure intact, bien qu'il soit plus difficile de fonder des nouvelles chapelles. Et c'est seulement alors, en plein XVIII^e siècle, qu'on assiste à la diffusion des dévotions de la Contre-Réforme, les dévotions liées à la Vierge, surtout, qui ont un remarquable succès après les révoltes, et semblent s'opposer aux traditionnels « saints des familles » fourmillant dans les autels latéraux de la paroisse ou dans les oratoires des hameaux. Il s'agit d'une diffusion à la signification sociale évidente : le culte de la Vierge est favorisé par des nouvelles confréries lumineuses qui, dans la première moitié du XVIII^e siècle, comblent la distance qui sépare la région de Mondovì du reste du Piémont du point de vue de l'organisation de la vie religieuse locale. De plus, c'est un développement tardif et voué à un échec au moins partiel, puisque les nouvelles confréries ne disposent que très rarement d'un autel. En réalité, la contraction du nombre des autels paroissiaux, qui a suivi la répression de la révolte, n'a pas touché les lignages des notables. Par conséquent, il n'est pas étonnant que la Contre-Réforme tardive manifeste des caractères purement répressifs, surtout vis-à-vis des stratégies centrifuges des notables par rapport à la centralisation paroissiale. Les évêques de Mondovì — Monseigneur Casati en particulier — essaient délibérément, pour leur part, de réprimer les cultes des lignages pendant tout le XVIII^e siècle, mais, probablement, en vain. En effet, il n'est pas rare de trouver, en pleine période révolutionnaire, des familles de notables essayant d'acquérir les reliques pour l'oratoire du hameau où elles habitent et où elles possèdent un bénéfice.

Le modèle d'organisation de la vie religieuse locale que nous retrouvons dans les régions piémontaises totalement et directement incorporées dans l'état savoyard — dans notre cas, le diocèse d'Asti — est complètement opposé⁶. Dans cette province viticole, les cultes des lignages sont moins diffusés, tant dans les oratoires des hameaux que dans les autels des églises paroissiales. Surtout, il n'y a pas ici de bénéfices, à l'exception de ceux que possède la noblesse locale, et qui ont été fondés avant le Concile de Trente. Les associations deviennent ici les vraies protagonistes de la vie religieuse locale et, après les grandes vagues des nouvelles dévotions au début et au milieu du XVII^e siècle, elles se multiplient tout au long de la première moitié du siècle suivant, soit dans les églises paroissiales, soit dans les oratoires des Pénitents. Dans des villages d'un millier d'habitants, analogues à ceux des diocèses précédents, il y a très communément huit, dix groupes de fidèles rassemblés autour des autels de la paroisse ou dans les oratoires. Même les oratoires des Pénitents se multiplient : d'abord les associations originelles se dédoublent ; puis elles logent une ou deux confréries de femmes qui, avec le temps, bâtiront leurs propres oratoires. Dans les confréries lumineuses, tout comme chez les Pénitents, les confrères deviennent plus nombreux entre 1680 et 1740, doublant ou même triplant leur nombre. On peut dire que chaque membre de la communauté prend part aux activités de plusieurs associations : il s'agit surtout de cérémonies publiques et processionnelles, marquées de plus en plus par le décor baroque, qui atteint son apogée entre 1730 et 1740 : statues, dais, ostensoirs sont les protagonistes de la vie religieuse.

Il faut se demander — me semble-t-il — quelle fonction sociale a rempli cette explosion du rituel public. L'analyse des sources administratives et des actes notariés permet de constater que le rituel était géré par les notables locaux, qui ont adopté ici un idiome d'agrégation nouveau, différent par rapport à ceux des régions précédentes, où le langage de la parenté était dominant. Dans le diocèse d'Asti, les protagonistes de la vie religieuse sont des groupes de patrons et de clients assemblés dans les associations, où les patrons sont en compétition pour le prestige local, à travers l'achat et l'exhibition d'objets liturgiques et dévotionnels⁷. Si on étudie de près la compétition politique locale, on s'aperçoit que le domaine des cérémonies a pris une importance inconnue jusqu'à ce moment-là. Dans quelques cas, la compétition politique se développe à partir des cérémonies : les patrons achètent des objets liturgiques et les offrent au regard des fidèles. Par conséquent, les conflits locaux concernent le domaine des cérémonies, et les archives judiciaires abondent en épisodes où les curés se disputent avec les Pénitents, les Pénitents avec les confréries lumineuses, les seigneurs avec le conseil municipal pour le contrôle des rituels publics.

6. A propos de cette région cf. A. BARBERO, F. RAMELLA et A. TORRE, *Materiali sulla religiosità dei laici. Alba 1698 - Asti 1742*, Torino, 1981.

7. J'ai analysé ce modèle de compétition politique dans « Il consumo di devozioni : rituali e potere nelle campagne piemontesi nella prima metà del Settecento », dans *Quaderni storici*, 58, 1985, p. 181-223.

Dans les villages contrôlés directement par l'autorité centrale de l'Etat, on assiste donc à une mutation profonde de la vie religieuse. Des nouvelles dévotions et des nouvelles cérémonies se diffusent : des expositions du Saint-Sacrement au Salut et aux prières des quarante-heures, un ensemble de cérémonies se constitue, qu'on utilise dans les stratégies du prestige local. Parfois, on va jusqu'à changer, et de façon paradoxale, la signification de certaines institutions suivant les besoins locaux. Par exemple, les Pénitents, qui dans les fiefs de l'Empire et dans les villages de Mondovì, représentaient la solidarité de la communauté villageoise, servent ici au prestige des lignages : dans quelques cas, ils logent des bénéfices dans leurs oratoires, à l'écart de l'église paroissiale où s'exerce le contrôle public.

Mais le processus même de diffusion des nouvelles pratiques religieuses exprime aussi la manipulation, de la part des fidèles, des préceptes épiscopaux et de la piété de la Contre-Réforme : leur succès paraît étroitement lié à la nouvelle présence de l'Etat dans la périphérie, et à l'utilisation des cérémonies dans la compétition politique locale. Cette articulation, très importante, demande quelques observations supplémentaires. En premier lieu, cette organisation « pluraliste » et hétérogène de la vie religieuse locale n'est pas en contradiction avec les préceptes des autorités ecclésiastiques de la Contre-Réforme qui ont, au contraire, encouragé le développement de l'organisation spécialisée des cultes. Les préoccupations de l'Eglise de la Contre-Réforme concernent plutôt la décence, c'est-à-dire la constitution d'un espace sacré conforme à la présence de Dieu. En ce sens, l'organisation locale des cultes exprime un plein accord entre les clercs et les laïcs. En d'autres termes, le pluralisme des dévotions de la Contre-Réforme produit constamment des ressources politiques, des espaces expressifs que l'on peut utiliser dans les domaines sociaux et politiques.

L'accord et la correspondance sont moins évidents si on analyse le deuxième précepte fondamental de l'église de la Contre-Réforme : la centralisation paroissiale. L'étude des cas particuliers conduite plus haut, montre que le domaine des cérémonies locales est contrôlé par les lignages des notables et non exclusivement par le curé. Ce contrôle s'exerce de façons différentes suivant la configuration des pouvoirs locaux : à travers la création d'enclaves de juridiction dans les fiefs de l'Empire, à travers la fondation de bénéfices dans les villages de Mondovì, à travers le patronage des confréries lumineuses et des Pénitents dans le diocèse d'Asti. Autant de choix qui dépendent des espaces d'action politique dans les villages. Mais la tendance des notables à gérer le domaine des cérémonies et à utiliser l'espace sacré est plus générale, et exprime leur effort de contrôler la vie religieuse de la paroisse. Par conséquent, l'organisation de la vie paroissiale est toujours caractérisée par le mélange de pratiques centripètes et centrifuges. Même le succès des dévotions de la Contre-Réforme pendant la première moitié du XVIII^e siècle est marqué par la présence de tensions centrifuges : l'étude systématique des inventaires d'objets liturgiques et d'ornements permet, par exemple, de constater le développement des pratiques religieuses autour des chapelles rurales dans les hameaux. Le nombre et la richesse des chasubles s'accroissent notablement.

En d'autres termes, la diffusion des nouvelles dévotions de la Contre-Réforme ne fait qu'intensifier la concurrence entre la paroisse et les autres lieux sacrés des villages.

La concurrence dans le domaine des cérémonies n'est donc pas seulement une condition structurelle de la vie religieuse dans les villages piémontais. La chronologie de son intensification nous indique en réalité une direction précise de recherche. L'intensification de la concurrence dans le domaine cérémonial correspond, en effet, à une phase particulière dans l'histoire politique de l'état savoyard : une phase de centralisation de l'autorité politique et de formation de la bureaucratie qui caractérise le règne de Victor Amédée II (1680-1730). Dans cette période de réformes, la compétition politique dans les villages est soumise à des règles nouvelles. Avant tout, le pouvoir central turinois entame le processus de « perequazione », c'est-à-dire la formation du cadastre par la réévaluation de la terre imposable suivant sa valeur productive et son statut juridique⁸. Ensuite, par la création des intendants, sur le modèle français, l'Etat parvient à contrôler d'une façon capillaire la vie politique locale : les nouveaux fonctionnaires doivent vérifier les bilans municipaux et empêcher que ceux qui ont des dettes envers les communautés ne se groupent en factions pour dominer la vie politique locale. Surtout, les intendants doivent veiller à ce que les lignages ne monopolisent pas les offices et le conseil de la municipalité, et c'est pourquoi les intendants vérifient, par exemple, le degré de parenté des conseillers.

Là où ce contrôle a été efficace — c'est-à-dire là où l'autorité de l'Etat sur les villages était moins médiatisée par le pouvoir de la noblesse (tels les fiefs de l'Empire), ou par les privilèges locaux (comme dans la région de Mondovì) — il a influencé profondément l'action politique des notables. Ils ont dû intensifier leurs stratégies du prestige, pour manifester une influence politique que les nouvelles règles de l'administration ne permettaient plus d'exprimer de façon formelle. La nécessité s'imposait donc à eux d'une manipulation des règles de la compétition politique que nous pouvons facilement constater si nous analysons l'aboutissement local d'une des réformes de Victor Amédée II. Il s'agit de la création d'une Congrégation de Charité dans chaque village du royaume, entre 1717 et 1721, cette nouvelle institution doit être présidée par le seigneur et le curé, et gérée par les douze plus grands propriétaires fonciers du lieu. Il s'agit évidemment d'une structure horizontale et censitaire, en contradiction avec la forme pyramidale des Pénitents et des confréries lumineuses. Cette opposition explique, en partie au moins, les grandes difficultés que la Congrégation de Charité rencontre dès le début de son existence. Dans la plupart des cas elle ne peut pas trouver de soutien financier : ses bilans annuels sont très pauvres et, en réalité, ses activités d'assistance sont presque inexistantes. Souvent la Congrégation n'est qu'un

8. Sur la « perequazione » dans le Piémont de Victor Amédée II cf. G. LEVI, *L'eredità immateriale. Carriera di un esorcista nel Piemonte del Seicento*, Torino, 1985.

9. En général cf. C. DONATI, « Dalla 'regolata devozione' al 'giuseppinismo' nell'Italia del Settecento », dans *Cattolicesimo e Lumi nel Settecento italiano*, dir. M. ROSA, Rome, 1981.

moyen d'expression du prestige entre les mains des notables : dans ces cas, elle est dénaturée et transformée en une confrérie semblable aux autres, dotée d'un autel, de processions et de pauvres, qui sont en réalité les clients des notables qui la dirigent.

Ces considérations permettent de comprendre la raison pour laquelle, dès le milieu du XVIII^e siècle, on voit se développer un double effort — de la part de l'Eglise et de l'Etat — pour contrôler le domaine des cérémonies locales. Le pontificat de Benoît XIV marque un tournant dans les rapports entre l'Eglise et les laïcs : de nouveaux efforts se concentrent pour donner aux sacrements un rôle central dans la vie religieuse. A cette fin, l'autorité ecclésiastique s'engage dans un effort de connaissance et de description presque ethnographique des pratiques de dévotion des fidèles. Cet effort pour « régler la dévotion des chrétiens », selon la formule de Muratori, aboutira aux politiques rigoristes qui caractérisent le jansénisme italien.

Du point de vue de l'Etat, la même conscience du rôle capitale des pratiques de dévotions locales est présente ; la politique réformatrice de Marie-Thérèse et de Joseph II en Lombardie en est l'exemple le plus commun. Mais le cas piémontais nous donne aussi la possibilité de voir à l'œuvre cette conscience, qui se manifeste par la tentative d'aboutir à un recensement minutieux du phénomène associatif. C'est un changement important par rapport aux stratégies poursuivies jusqu'aux premières décennies du siècle, quand l'Etat s'était préoccupé essentiellement d'évaluer le montant de la rente ecclésiastique. Dès les années 1740/50 et surtout vers 1760/70, l'effort analytique est beaucoup plus important : en 1766, par exemple, les fonctionnaires de l'Etat s'intéressent moins aux biens immeubles possédés par les associations qu'aux aumônes qu'elles reçoivent des fidèles. C'est dire que leur projet est d'évaluer l'importance du surplus paysan qui est consacré à la vie cérémonielle et qui échappe complètement au contrôle de la paroisse et de la Congrégation de charité.

Au milieu du XVIII^e siècle les politiques réformatrices de l'Eglise et de l'Etat dessinent donc un même effort de création d'une religion paroissiale *simplifiée* par rapport à la pluralité des dévotions issue de la Contre-Réforme. La Congrégation de Charité et la réglementation des dévotions vont justement dans le sens de cette simplification ; en même temps ce qui est proposé aux élites locales à travers cette institution et à travers les politiques de réforme ecclésiastique est une hiérarchisation des systèmes de représentation politique.

Angelo TORRE